REGLEMENT DU JEU « Quiz – Semaines du sociétariat »

Organisé par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, ci-après dénommée « la Société Organisatrice », et disponible dans les agences suivantes : Agence Providence, Bergevin, Capesterre, Cœur de Jarry, Gosier, Pointe-Noire, Port-Louis, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Trois-Rivières, Saint-François, Lamentin, Le Moule, Nolivos, Desmarais, Miquel, Grand Bourg, Morne-à-l'eau Saint-Barthélémy

Du 09 novembre 2026 à 15h00 au 19 novembre 2026 à 12h00

Article 1 :

Du 09 au 19 novembre, la Société Organisatrice organise un jeu « Quiz – Semaines du sociétariat » sans obligation d'achat, disponible sur les réseaux sociaux du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et dans les agences suivantes (QR code via écrans dynamiques) :

- **Agence Providence – Zac de Providence, Dothémare 97139, Les Abymes**
- **Agence Bergevin – Résidence Loïc Petit, Bergevin 97110, Les Abymes**
- **Agence Capesterre – Rue de la République, 97130 Capesterre-Belle-Eau**
- **Agence Cœur de Jarry – 11, 13 Centre Commercial Cœur de Jarry, 12 Lieu-dit Houelbourg, 97122 Baie-Mahault**
- **Agence Gosier – Bd Amedée Clara, 97190 Le Gosier**
- **Agence Pointe-Noire – Bourg, Place de l'Eglise, 97116 Pointe-Noire**
- **Agence Port-Louis – Rue Fitzgerald Kennedy, 97117 Port-Louis**
- **Agence Sainte-Anne – Rue Lethière, 97180 Sainte-Anne**
- **Agence Sainte-Rose – Avenue des Cités Unies, 97115 Sainte-Rose**
- **Agence Trois-Rivières – Rue du Général Delacroix, 97114 Trois-Rivières**
- **Agence Saint-François – 71 Rue Jules Ferry, 97118 Saint-François**
- **Agence Lamentin – Centre Commercial Montplaisir, 97129 Lamentin**
- **Agence Le Moule – Damencourt, 97160 Le Moule**
- **Agence Nolivos – Rue Christophe Colomb, 97100 Basse-Terre**
- **Agence Desmarais – Centre commercial Hyper Casino, Desmarais, 97100 Basse-Terre**
- **Agence Miquel – Bd Legitimus, 97110 Pointe-à-Pitre**
- **Agence Grand Bourg – Rue du Presbytère, 97112 Grand-Bourg**
- **Agence Morne-à-l'Eau – Place Mairie, 97111 Morne – à-l'Eau**

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE GUADELOUPE, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé Petit-Pérou - 97176 ABYMES CEDEX, 314 560 772 RCS Pointe-à-Pitre. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre de l'ORIAS sous le n° 07 029 548.

- **Agence Saint-Barthélémy – 9 Rue Jeanne d'Arc, Gustavia 97133, Saint-Barthélemy**

Article 2 :

La participation au jeu est ouverte à toute personne majeure résidant en Guadeloupe et ses dépendances ainsi que Saint-Barthélemy disposant d'un accès à Internet à la date de début du jeu et d'une adresse électronique (**à l'exception des salariés du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, et des Administrateurs de Caisses locales).**

Chaque participant (ci-après dénommé « **le(s) Participant(s) »** peut s'inscrire une seule fois au jeu et ne peut jouer qu'une seule fois au quiz.

Il est expressément rappelé que la participation au jeu n'est conditionnée à aucune obligation d'achat et que le jeu est uniquement accessible sur mobile.

Article 3 :

Le jeu est annoncé à travers un QR code sur les écrans dynamiques de chaque agence, ainsi que les réseaux sociaux du Crédit Agricole de Guadeloupe.

Pour participer au jeu, le participant doit :

- Scanner le QR code à l'aide de son téléphone mobile et accéder à la page : https://www.jeu-credit-agricole-guadeloupe.fr/quiz_-_semaines_du_societariat (Accès gratuit hors coût de l'opérateur)
- Remplir le formulaire de participation (nom, prénom, email et numéro de téléphone)
- Participer au jeu sous la forme d'un quiz

Les participants ayant obtenu les meilleurs scores sont sélectionnés pour le tirage au sort. Les 5 gagnants seront déterminés par tirage au sort automatique de la plateforme à raison d'un lot maximum par gagnant.
La date du tirage au sort est fixée au 19 novembre à 15h00. Les gagnants seront informés par e-mail/téléphone de la nature du lot remporté et des modalités de remise. La remise des lots est prévue le 21 novembre 2026 à 9h30 au siège de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe lors du moment collectif. Les éventuels frais de déplacement engagés pour la remise du lot restent à la charge du gagnant. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée du fait d'un changement d'adresse mail ultérieur ou d'une erreur d'écriture. Dans le cas d'une incapacité de déplacement du gagnant le 21 novembre 2026, le lot sera disponible à la récupération, avec une pièce d'identité, au siège du Crédit Agricole Mutuel de

Guadeloupe selon les horaires d'ouverture de l'établissement pendant les 2 mois succédant le moment collectif.

Tout bulletin incomplet, illisible ou ne répondant pas aux conditions de participation sera considéré comme nul.
De même, s'il s'avérait, à n'importe quel moment du déroulement du concours, que l'un des critères exigés n'a pas été respecté, le participant sera exclu du processus de sélection. Toute tentative de fraude entraînera immédiatement la nullité de sa participation.

Article 4 :

Le jeu est doté au total de 943,68 €

- 1 montre connectée : 1 pièce à 185 € TTC
- 1 bon cadeau DECATHLON : 1 pièce à 100€ TTC
- 1 forfait un an à la salle de sport : 418 € TTC
- 1 coffret gourmand : 1 pièce à 175,68 € TTC
- 1 atelier de cuisine : 1 pièce à 65 € TTC

Article 5 :

La participation au présent jeu emportera acceptation pleine et entière du participant de l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

Le gagnant ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un échange en numéraire de la contre-valeur du lot.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si par suite de cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, le Jeu devait être annulé, écourté, prolongé ou les conditions modifiées, totalement ou partiellement. Les participants ne pourront réclamer aucune indemnisation à ce titre.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de résilier la participation au jeu en cas de non-respect du présent règlement.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée dans les cas où le dysfonctionnement est indépendant de sa volonté, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

Toute fraude informatique, par quelque procédé technique que ce soit, permettant de fausser le bon déroulement du jeu est proscrite. La violation de cette règle entraîne l'élimination immédiate de son auteur du jeu.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE GUADELOUPE, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé Petit-Pérou - 97176 ABYMES CEDEX, 314 560 772 RCS Pointe-à-Pitre. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre de l'ORIAS sous le n° 07 029 548.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'opération ou de la détermination des gagnants.

La Société Organisatrice se réserve, dans ces hypothèses, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative à la liste des gagnants.

Article 6 – Protection des données personnelles :

Les données personnelles des participants pourront être collectées informatiquement par la Société Organisatrice, en tant que responsable du traitement, conformément à la loi dite « Informatique et Libertés » du 06/01/1978 modifiée et le règlement européen sur la protection des données personnelles paru au journal officiel de l'Union européenne (RGPD n° 2016/679.)

Les données à caractère personnel recueillies par votre Caisse régionale de Crédit Agricole en qualité de responsable du traitement dans le cadre du présent formulaire seront utilisées pour les finalités suivantes :

1/ Participation au jeu "QUIZ - SEMAINE DU SOCIETARIAT". Ces données seront traitées et conservées pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie. La base juridique de ce traitement repose sur l'intérêt légitime.

2/ Démarchage commercial ultérieur. Ces données seront conservées sur une durée maximale de 3 ans. La base juridique de ce traitement repose sur le Consentement.

Pour toute demande en lien avec vos données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données du Crédit Agricole de Guadeloupe par l'un des canaux suivants :1. Par lettre simple, à l'adresse : Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe - DPO - Direction Contrôle Permanent-Qualité - Petit-Pérou - 97176 ABYMES CEDEX. Les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part. – 2. Par e-mail à :dpo@ca-guadeloupe.fr – 3. En ligne en complétant le formulaire : RGPD.

Notre politique de protection des données personnelles (PPD) est disponible sur notre site internet : PPD

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE GUADELOUPE, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé Petit-Pérou - 97176 ABYMES CEDEX, 314 560 772 RCS Pointe-à-Pitre. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre de l'ORIAS sous le n° 07 029 548.

En cas de contestation, vous pouvez former une réclamation auprès de la CNIL dont le site internet est accessible à l'adresse suivante http://www.cnil.fr et le siège est situé 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

Article 7 :

Toute contestation relative à ce jeu est à adresser par lettre au : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE GUADELOUPE - ZA de Petit-Pérou, 97139 Les Abymes Guadeloupe.

Tout litige relatif au présent jeu sera soumis aux juridictions compétentes dans les conditions prévues par les dispositions légales applicables.

Le présent jeu est soumis au droit français.